



## COMpte-REndu de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 16 mai 2014

Salle de La Chapelle, rue Jean Pacton à La Châtre

\*\*\*\*\*

### Étaient présents : 96 membres

1. M. FORISSIER Nicolas (Ancien Ministre, Maire de LA CHATRE) Président
2. M. APPERT Michel (Conseiller Général de NEUVY ST SEPULCHRE)
3. M. DAUGERON François (Conseiller Général de SAINTE SEVERE) 2<sup>ème</sup> Vice-Président
4. M. DESCOUT Serge (Conseiller Général de LA CHATRE)
5. M. ALIX Claude (NERET) représenté par Mme Michelle ROGER suppléante
6. M. ALLEBEE Robert (POULIGNY NOTRE DAME)
7. Mme ALLELY Françoise (MALICORNAY)
8. Mme AUROUX Karine (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
9. M. BELLET Alain (POULIGNY ST MARTIN)
10. Mme BLANCHARD Chantal (VICQ EXEMPLET)
11. M. BLIN Michel (Maire de MONTGIVRAY)
12. Mme BOUBET Paulette (VIGOULANT)
13. M. BOULBON Frédéric (BRIANTES)
14. M. BOURDEAU Jean Marie (LACS)
15. M. BRETAUD Michel (Maire de LA BUXERETTE)
16. M. BREUILLAUD Michèle (MERS SUR INDRE)
17. Mme BUVAT Françoise (URCIERS)
18. M. CALAME Daniel (Maire de SAINT PLANTAIRE)
19. Mme CHADRON Mauricette (FEUSINES)
20. Mme CHAGNON Josette (LACS)
21. M. CHARASSON Patrick (Maire de FEUSINES)
22. Mme CHATTON Mauricette (LE MAGNY)
23. Mme COMMON Colette (SAZERAY)
24. Mme DEBONDANS Sylvie (VIJON)
25. M. DEBEURET Jean Louis (MOUHERS)
26. M. DEGAY Jean Michel (Maire d'AIGURANDE)
27. M. DEGUET Rémy (SAINT PLANTAIRE)
28. M. DENORMANDIE Arnaud (FOUGEROLLES)
29. M. DESFORGES Damien (SAINTE SEVERE)
30. M. DORADOUX Jean Luc (Maire de PERASSAY)
31. M. DUCROT Pascal (LA CHATRE)
32. M. DUDAN Jacques (MONTIPOURET)
33. Mme DUPEUX Marie Jeanne (SAZERAY)
34. M. FOISEL Michel (FOUGEROLLES) représenté par M. Franck SAULNIER suppléant
35. M. GAUTRON Guy (Maire de NEUVY ST SEULCHRE)
36. M. GENICHON René (Maire du VIGOULANT)
37. M. GERBAUD Sébastien (MALICORNAY)
38. M. GORGES Michel (Maire de CLUIS)

39. M. GRANDHOMME Hervé (Maire d'ORSENNES)
40. M. HERLEMONT Etienne (LIGNEROLLES)
41. M. JOUVE Cyril (MONTLEVIC)
42. M. JULIEN Pierre (LE MAGNY)
43. Mme LABESSE Elisabeth (Maire de CHASSIGNOLLES)
44. M. LAGOUTTE Gérard (LOURDOUEIX ST MICHEL)
45. M. LAMBILLIOTTE Patrick (Maire de SAINT AOUT)
46. Mme LAMY Danielle (Maire de POULIGNY NOTRE DAME)
47. M. LANSADE François (LOURDOUEIX ST MICHEL)
48. Mme LARRAUD Aurélie (MAILLET)
49. M. LAURENT Julien (LOUROUER ST LAURENT)
50. M. LELARD Philippe (MONTIPOURET)
51. M. MAILLIEN Bernard (AIGURANDE)
52. Mme MALOT Madeleine (Maire de VERNEUIL SUR IGNERAIE)
53. M. MARATHON Jean Paul (BUXIERES D'AILLAC)
54. M. MARECHAL Emmanuel (LA BUXERETTE)
55. Mme MARIE Sabrina (ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE)
56. M. MARIEZ Bernard (SAINT CHARTIER)
57. M. MATHEY Jean Luc (NEUVY ST SEPULCHRE)
58. M. MENURET Quentin (LYS ST GEORGES)
59. M. MICHOT Olivier (LYS ST GEORGES)
60. M. MINET Claude (CLUIS)
61. M. MITATY Bernard (Maire de CROZON SUR VAUVRE) représenté par Mme Corinne NICOLET suppléante
62. Mme MONGIS CARRION Simone (Maire de MONTCHEVRIER)
63. M. MONTINTIN Christian (GOURNAY)
64. M. MOULIN Christophe (BRIANTES)
65. M. NAISSANT Jacques (LOUROUER ST LAURENT)
66. Mme NICOLAS Barbara (Maire de MOUHERS)
67. M. NICOLET Jean Pierre (ST AOUT)
68. Mme NOC CHAPUT Stéphanie (CHASSIGNOLLES)
69. M. NONIN Patrick (Maire de NOHANT VIC)
70. Mme OLD Isabelle (LA MOTTE FEUILLY)
71. M. PAQUIGNON Christian (Maire de TRANZAULT)
72. M. PASQUET Henri (CROZON SUR VAUVRE)
73. M. PEDARD Jean Pierre (Maire de CHAMPILLET)
74. M. PERRIN Maurice (ST DENIS DE JOUHET) représenté par M. Jacques LABESSE suppléant
75. Mme PILLET Michelle (LA BERTHENOUX)
76. Mme PILLOT DUPUIS Laurence (SAINTE SEVERE)
77. M. PIROT Michel (Maire de CREVANT)
78. Mme POISSONNET Sandra (MAILLET)
79. M. PRADAT Eric (URCIERS)
80. M. RABRET Benoît (VIJON)
81. Mme RAINAUD Dominique (PERASSAY)
82. Mme RAYMOND Delphine (THEVET ST JULIEN)
83. M. ROBERT Christian (Maire de MERS SUR INDRE) représenté par Mme Rachel BORDAT suppléante
84. Mme ROUILLARD Mireille (VICQ EXEMPLET)
85. M. SACHET Bertrand (GOURNAY)
86. M. SAGET Gérard (Maire de BUXIERES D'AILLAC)
87. M. SAINT MICHEL Bertrand (ORSENNES)
88. Mme SCHIAVI Béatrice (SAINT CHARTIER)
89. Mme SIMON Monique (MONTLEVIC)
90. M. SIMON Bruno (Maire de ST DENIS DE JOUHET)
91. Mme TEINTURIER Jacqueline (MONTGIVRAY)
92. M. TORNETTO Gilbert (CHAMPILLET)

- 93. Mme TRIBET Annie (CREVANT)
- 94. M. VIAUD Philippe (TRANZAULT)
- 95. M. VIGNOT Alain (LIGNEROLLES)
- 96. M. WEINLING Eric (Maire de POULIGNY ST MARTIN) représenté par M. Patrick THOMAS suppléant

M. MOREAU Jean-Claude (Président du Conseil de développement)

### **Équipe du Pays :**

M. LE ROUX Yann (Directeur), Mme CHABENAT Dominique (Secrétaire comptable),  
Mme PERES Katia (Animatrice OPAH)

### **Étaient excusés ou absents : 10 délégués**

- 1. M. PINTON Louis (Président du Conseil Général de l'Indre, Conseiller Général d'AIGURANDE)
- 2. M. BRISSE Patrick (SAZERAY)
- 3. M. BRUNET Marc (THEVET ST JULIEN)
- 4. M. DESTERNES Hervé (NOHANT VIC)
- 5. Mme D'HOOGHE Nicole (VERNEUIL SUR IGNERAIE)
- 6. M. GENICHON Sébastien (NERET)
- 7. M. GROLLEAU Philippe (LA BERTHENOUX)
- 8. M. LACOU Patrick (Maire de SARZAY)
- 9. Mme PERICAT Josette (MONTCHEVRIER)
- 10. M. QUENTIN Benjamin (LA MOTTE FEUILLY)

M. DELAVERGNE Jean (Conseiller Régional référent du Pays)

M. FRADET Michel (Conseiller Régional)

M. TRICOT Guillaume (Chargé de Mission, Conseil Régional du Centre)

M. LUMET Christophe (Directeur de la DATEER, Conseil Général de l'Indre)

---

M. Nicolas FORRISSIER, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de La Chapelle à LA CHÂTRE.

M. FORRISSIER félicite tous les délégués qui ont été désignés par leurs conseils municipaux suite aux élections municipales de mars 2014.

Le Président tient à excuser toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant).

M. FORRISSIER demande aux délégués sortants s'ils ont des observations sur le compte-rendu de la dernière assemblée générale du 31 janvier 2014. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des délégués sortants.

Le Pays de La Châtre en Berry a été créé en juin 1996 pour négocier des crédits auprès de la région Centre dans le cadre du « Contrat régional de Pays » sur la base d'un Diagnostic de territoire, d'une Charte de développement, puis d'un Programme d'actions.

Au fil des années, le Pays a négocié des crédits auprès de l'Europe et de l'Etat pour mener d'autres programmes de développement : LEADER, PER, ORAC et OPAH.

Le Pays est une structure qui s'est avérée efficace pour mettre en œuvre des projets d'aménagement du territoire. Ce n'est pas une structure de plus dans le cadre du « millefeuille administratif » mais bien un syndicat intercommunal de concertation et de travail à l'échelle du territoire.

La cotisation de base a été maintenue depuis la création du syndicat de Pays : 10 francs par habitant correspondant à 1.60 euros par habitant.

M. FORISSIER rappelle qu'il n'y a pas d'indemnités pour le Président et les Vice-Présidents du Pays.

A titre de prospective, M. FORISSIER indique que dans les 2 ans qui viennent, le Pays pourrait évoluer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) dans le cadre de la loi MAPAM du 27 janvier 2014.

Si les 3 Communautés de Communes du territoire décidaient de créer un PETR pour conduire le SCoT, alors il intégrerait le Pays.

C'est une possibilité, mais ce n'est pas une obligation.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour :**

- 1) Election du Président, des 3 Vice-Présidents et des 16 membres du Bureau
- 2) Délégation de fonctions et de signature du Président
- 3) Délégation des attributions au Président, aux Vice-Présidents et au Bureau
- 4) Désignation des représentants du Pays dans les organismes extérieurs et des élus référents
- 5) Questions diverses

---

### **1) Election du Président, des 3 Vice-Présidents et des 16 membres du Bureau**

Le Président sortant, après avoir ouvert cette séance d'installation, passe la parole à **Monsieur Michel APPERT**, doyen de l'assemblée, qui prend la Présidence de la séance.

**Monsieur Emmanuel MARECHAL**, qui est le plus jeune des délégués, est le secrétaire de séance.

Le Président donne lecture des articles qui régissent l'élection : articles L 2122-7, L2122-8, L 5211-6, L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il rappelle également que les syndicats mixtes ouverts relèvent de l'article L 5721-2 du CGCT qui précise que « *les statuts définissent les conditions particulières de leur constitution et les modalités de leur fonctionnement.* »

Le Président lit l'**article 5** des statuts du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry.

#### **« Article 5 - Administration -**

##### **1. Le comité syndical est composé de :**

- 2 délégués par commune élus par les Conseiller Municipaux des communes adhérentes
- Quatre Conseillers Généraux désignés par le Conseil Général

*Les Conseils Municipaux des Communes adhérentes et le Conseil Général désignent un suppléant pour chaque délégué titulaire qui participe au vote avec voix délibérative en l'absence du titulaire.*

*Le mandat des délégués prend fin soit lors de chaque renouvellement des Conseils Municipaux, soit avec la fin de l'exercice du mandat qu'ils détiennent, soit par décès ou démissions.*

**Le Bureau :**

*Le Bureau du Syndicat Mixte est composé de 16 membres, dont les quatre Conseillers Généraux sont membre de droit.*

*Le Comité syndical élit :*

- Un Président
- Trois Vice-Présidents

*Le Président et les trois Vice-Présidents représenteront chacun l'un des quatre cantons.*

- Autant de membres restant à élire pour parvenir à 16 membres, la parité entre les cantons devant être respectée.

*Le Bureau pourra recevoir délégation du Comité Syndical pour l'exercice de certaines attributions. »*

Après lecture desdits articles, M. APPERT demande aux délégués candidats au poste de Président de se faire connaître afin de dresser la liste des candidats.

**Un seul délégué se déclare candidat :**

➔ Monsieur Nicolas FORISSIER

M. APPERT invite les délégués à procéder à l'élection du Président en votant à bulletin secret et à la majorité des suffrages. Chaque délégué a établi son bulletin de vote sur papier blanc et l'a remis plié dans l'urne.

**Résultats du dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de l'élection du Président :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	96
Bulletins blancs	10
Bulletins nuls	2
Suffrages exprimés	84
Majorité absolue	43
Nombre de voix obtenues	
<b>M. Nicolas FORISSIER</b>	<b>83</b>
M. Michel PIROT	1

**Monsieur Nicolas FORISSIER** ayant obtenu la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, a été proclamé **Président** du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry.

Monsieur Nicolas FORISSIER élu Président, remercie tous les délégués pour cette marque de confiance. Il souhaite que le Pays poursuive son action d'aménagement du territoire dans les années à venir et qu'il soit utile aux collectivités locales et aux habitants. L'un des rôles du Président de Pays consiste à appuyer les élus dans la mise en œuvre de leurs projets.

M. FORISSIER procède à l'élection des trois Vice-Présidents et demande aux candidats de se faire connaître afin de dresser la liste des candidats sachant qu'ils représentent statutairement les 3 autres cantons : Aigurande, Neuvy-St-Sépulcre et Ste Sévère-sur-Indre.

Sont candidats aux postes de :

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Monsieur Jean-Michel DEGAY (Canton d'Aigurande)
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur François DAUGERON (Canton de Ste Sévère-sur-Indre)
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Monsieur Guy GAUTRON (Canton de Neuvy-St-Sépulcre)

M. FORISSIER invite les délégués à procéder à l'élection des trois Vice-Présidents dans les mêmes formes.

**Résultats du dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de l'élection des 3 Vice-Présidents :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	96
Bulletins blancs	2
Bulletins nuls	2
Suffrages exprimés	92
Majorité absolue	47
Nombre de voix obtenues	
<b>M. Jean-Michel DEGAY</b>	<b>84</b>
<b>M. François DAUGERON</b>	<b>83</b>
<b>M. Guy GAUTRON</b>	<b>83</b>
M. Daniel CALAME	1
M. Pierre JULIEN	1
M. Jean-Claude MOREAU	1
Mme Barbara NICOLAS	1
M. Michel PIROT	1
M. Bruno SIMON	1

A la majorité absolue des voix au 1<sup>er</sup> tour ont été proclamés, **Monsieur Jean-Michel DEGAY**, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, **Monsieur François DAUGERON**, 2<sup>ème</sup> Vice-Président et **Monsieur Guy GAUTRON**, 3<sup>ème</sup> Vice-Président.

Avant l'élection des autres membres du bureau, M. FORISSIER rappelle que le bureau compte seize membres au total et que les quatre conseillers généraux des cantons d'Aigurande (M. Louis PINTON), de La Châtre (M. Serge DESCOUT), de Sainte Sévère sur Indre (M. François DAUGERON) et de Neuvy Saint Sépulchre (M. Michel APPERT) sont membres de droit. De surcroît, la parité des cantons étant respectée, le bureau est composé de quatre membres par canton.

Le Président propose une suspension de séance afin de connaître les candidatures aux **neuf postes** de membres du bureau restants à pourvoir, soit la répartition cantonale suivante :

- Canton d'Aigurande : 2 postes à pourvoir
- Canton de La Châtre : 2 postes à pourvoir
- Canton de Neuvy St Sépulchre : 2 postes à pourvoir
- Canton de Ste Sévère sur Indre : 3 postes à pourvoir

La séance étant de nouveau ouverte, la liste des candidats s'établit comme suit :

Canton d'Aigurande	M. Daniel CALAME M. Bruno SIMON
Canton de La Châtre	M. Jean-Pierre NICOLET Mme Jacqueline TEINTURIER
Canton de Neuvy St Sépulchre	M. Arnaud DENORMANDIE Mme Barbara NICOLAS
Canton de Ste Sévère sur Indre	Mme Françoise BUVAT M. Patrick CHARASSON M. Benoît RABRET

M. FORISSIER invite les délégués à procéder à l'élection des neuf membres restants du bureau dans les mêmes formes.

**Résultats du dépouillement du 1<sup>er</sup> tour de l'élection des 9 membres restants du bureau :**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	96
Bulletins blancs ou nuls	néant
Suffrages exprimés	96
Majorité absolue	49
Nombre de voix obtenues	
M. Daniel CALAME	96
M. Bruno SIMON	96
M. Jean-Pierre NICOLET	96
Mme Jacqueline TEINTURIER	96
M. Arnaud DENORMANDIE	96
Mme Barbara NICOLAS	96
Mme Françoise BUVAT	96
M. Patrick CHARASSON	96
M. Benoît RABRET	96

**M. Daniel CALAME, M. Bruno SIMON, M. Jean-Pierre NICOLET, Mme Jacqueline TEINTURIER, M. Arnaud DENORMANDIE, Mme Barbara NICOLAS, Mme Françoise BUVAT, M. Patrick CHARASSON, M. Benoît RABRET** ont été proclamés membres du bureau du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry à l'unanimité des voix au 1<sup>er</sup> tour.

Le Président récapitule la composition du bureau du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry qui se présente comme suit :

Cantons	Aigurande	La Châtre	Neuvy St Sépulcre	Ste Sévère sur Indre
4 membres par canton	Jean-Michel DEGAY 1er Vice-Président	Nicolas FORISSIER Président	Guy GAUTRON 3ème Vice-Président	François DAUGERON 2ème Vice-Président
	Louis PINTON	Serge DESCOUT	Michel APPERT	Françoise BUVAT
	Daniel CALAME	Jean Pierre NICOLET	Arnaud DENORMANDIE	Patrick CHARASSON
	Bruno SIMON	Jacqueline TEINTURIER	Barbara NICOLAS	Benoît RABRET

Il indique que le Bureau du Pays se réunira prochainement pour examiner la maquette financière du Bilan à mi-parcours du Contrat régional de 3<sup>ème</sup> génération.

Le Président demande s'il y a des observations ou des réclamations pour cette élection.

Sachant qu'il n'y a aucune observation, le Président demande au doyen, au secrétaire et à l'ensemble des délégués du Comité syndical de signer le procès-verbal pour clôturer cette installation.

## 2) Délégation de fonctions et de signature du Président

Le Président indique que l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'autorise en cas d'absence ou d'empêchement, à déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions et sa signature aux Vice-Présidents.

### Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ **AUTORISE** le Président du Pays de La Châtre en Berry, Nicolas FORISSIER, à déléguer l'exercice d'une partie de ses fonctions et sa signature aux 3 Vice-Présidents du Pays :

- 1<sup>er</sup> Vice-Président : M. Jean-Michel DEGAY (Maire d'Aigurande)
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : M. François DAUGERON (Maire de Ste Sévère sur Indre et Conseiller général de l'Indre)
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : M. Guy GAUTRON (Maire de Neuvy St Sépulcre)

Le Président et les 3 Vice-Présidents procèdent à la signature du « spécimen de signatures ».



### 3) Délégation des attributions au Président, aux Vice-Présidents et au Bureau

#### DELEGATIONS AU PRESIDENT PREVUES A L'ARTICLE L 2122-22

M. FORISSIER indique que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet au Comité syndical de donner délégation au Président du Pays, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat dans le cadre des alinéas suivants, pour :

**3° Procéder**, dans les limites fixées par le Comité syndical, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires

**4° Prendre**, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget

**6° Passer**, les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes

**7° Créer**, les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services du Pays

**9° Accepter**, les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

**10° Décider**, l'aliénation de gré à gré de biens immobiliers jusqu'à 4 600 €

**11° Fixer**, les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts

**16° Intenter**, au nom du Syndicat de Pays les actions en justice ou de défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui, dans les cas définis par le Comité syndical

**17° Régler**, les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat de Pays dans la limite fixée par le Comité syndical

**20° Réaliser**, les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Comité syndical

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ **DONNE** délégation au Président dans le cadre des alinéas explicités ci-avant

#### DELEGATIONS AUX VICE-PRESIDENTS PREVUES A L'ARTICLE L 2122-23

M. FORISSIER indique que l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que les décisions prises par le Président en vertu de l'article L. 2122-22 peuvent être signées par un Vice-président agissant par délégation du Président dans les conditions fixées à l'article L 5211-9.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ **DONNE** délégation de signature aux Vice-Présidents relative aux décisions prises par le Président en vertu de l'article L. 2122-22, agissant ainsi par délégation du Président dans les conditions fixées à l'article L 5211-9

#### DELEGATIONS AU BUREAU PREVUES A L'ARTICLE L 5211-10

Le Président indique que l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, élargit le champ des délégations d'attributions données par l'organe délibérant d'un EPCI. En effet, le champ des délégations ne se limite pas à celui qui est défini pour le conseil municipal par l'article L 2122-22.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ **DONNE** délégation au Bureau pour :

- **Assurer**, la mise en œuvre et le suivi de tous les programmes de développement menés sur le territoire : contractualisation, engagement juridique des aides, paiement des subventions aux bénéficiaires et liquidation des fonds contractualisés
- **Recruter**, le personnel du Syndicat de Pays

#### 4) Désignation des représentants du Pays dans les organismes extérieurs et des élus référents

Le Président informe le Comité syndical de la nécessité de désigner des délégués titulaires et suppléants afin que le Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry soit représenté au sein des organismes extérieurs auxquels il adhère.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ **DÉSIGNE** les représentants du Pays dans les organismes extérieurs comme indiqué dans le tableau ci-après :

Organismes extérieurs	Élus représentants le Pays	
	Titulaires	Suppléants
<b>ANPP</b> : Association nationale des Pays	<b>Nicolas FORISSIER</b> , Président du Pays Ancien Ministre, Maire de La Châtre	<b>Guy GAUTRON</b> , 3ème Vice-Président du Pays Maire de Neuvy St Sépulcre
<b>A3P</b> : Association régionale des Pays	<b>Nicolas FORISSIER</b> , Président du Pays Ancien Ministre, Maire de La Châtre	<b>Guy GAUTRON</b> , 3ème Vice-Président du Pays Maire de Neuvy St Sépulcre
<b>ADEI</b> : Agence de Dvpt Économique de l'Indre	<b>Nicolas FORISSIER</b> , Président du Pays Ancien Ministre, Maire de La Châtre	<b>François DAUGERON</b> , 2ème Vice-Président du Pays Conseiller général, Maire de Ste Sévère sur Indre
<b>Initiative Indre</b> : Plateforme économique de l'Indre	<b>Jean-Michel DEGAY</b> , 1er Vice-Président du Pays Maire d'Aigurande	<b>Michel BLIN</b> , délégué du Pays Maire de Montgivray
<b>CNAS</b> : Comité National d'Action Sociale	<b>Jacqueline TEINTURIER</b> , membre du Bureau du Pays 1er adjoint de Montgivray	<b>Michel GORGES</b> , délégué du Pays Maire de Cluis
<b>MARPA de St Août</b> : Structure d'accueil pour personnes âgées	<b>Jean-Pierre NICOLET</b> , membre du Bureau du Pays 1er adjoint de Saint Août	<b>Karine AUROUX</b> , déléguée du Pays Conseillère municipale de St Christophe en Boucherie

Le Président informe le Comité syndical de la nécessité de désigner des élus référents pour les instances du Pays de La Châtre en Berry et les Programmes menés sur le territoire.

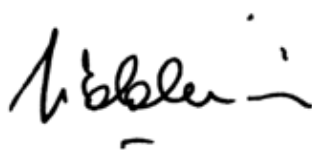
Le Comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

⇒ **DÉSIGNE** les élus référents du Pays comme indiqué dans le tableau ci-après :

Instances et Programmes	Élus référents du Pays	
	Titulaires	Suppléants
<b>Conseil de dvpt du Pays</b> : Instance consultative du Pays	<b>Jacqueline TEINTURIER</b> , membre du Bureau du Pays 1er adjoint de Montgivray	<b>Daniel CALAME</b> , membre du Bureau du Pays Maire de Saint Plantaire
<b>LEADER (2015/2020)</b> : Programme de dvpt financé par l'Europe (Candidature à déposer fin 2014 - début 2015)	<b>Arnaud DENORMANDIE</b> , membre du Bureau du Pays Conseiller municipal de Fougerolles	<b>Barbara NICOLAS</b> , membre du Bureau du Pays Maire de Mouhers
		<b>Cyril JOUVE</b> , délégué du Pays Conseiller municipal de Montlevicq
<b>Contrat régional (2012/2017)</b> : Programme de dvpt financé par la région	<b>Michel BLIN</b> , délégué du Pays Maire de Montgivray	
<b>ID en Campagne</b> : Dispositif régional de soutien des initiatives collectives et innovantes	<b>Jean-Luc MATHEY</b> , délégué du Pays Conseiller municipal de Neuvy Saint Sépulcre	
<b>OPAH (2012/2017)</b> : Programme d'Amélioration de l'Habitat financé par l'Anah	<b>Jean-Michel DEGAY</b> , 1er Vice-Président du Pays Maire d'Aigurande	<b>Michel APPERT</b> , membre du Bureau du Pays Vice-Président du Conseil général de l'Indre
<b>Cœurs de Village (logements et aménagement d'espaces publics)</b> : enveloppes additionnelles régionales	<b>Patrick NONIN</b> , délégué du Pays Maire de Nohant Vic	<b>Guy GAUTRON</b> , 3ème Vice-Président du Pays Maire de Neuvy St Sépulcre
<b>SCoT : Schéma de Cohérence Territorial</b> : Document d'urbanisme à l'échelle du Pays (Démarche en cours de réflexion avec les 3 CdC du Pays)	<b>Guy GAUTRON</b> , 3ème Vice-Président du Pays Maire de Neuvy St Sépulcre	<b>Patrick NONIN</b> , délégué du Pays Maire de Nohant Vic
	<b>Serge DESCOUT</b> , membre du Bureau du Pays Vice-Président du Conseil général de l'Indre	<b>Michel APPERT</b> , membre du Bureau du Pays Vice-Président du Conseil général de l'Indre
<b>TVB</b> : Trame Verte et Bleue (réseau écologique à l'échelle du Pays)	<b>Pascal COUTURIER</b> , délégué du Pays Maire de Vicq-Exempt	<b>Françoise BUVAT</b> , membre du Bureau du Pays Conseillère municipale d'Urciers
	<b>Daniel CALAME</b> , membre du Bureau du Pays Maire de Saint Plantaire	<b>Bernard MARIEZ</b> , délégué du Pays Conseiller municipal de Saint Chartier
<b>MAE</b> : Mesures agri-environnementales (aides européennes et nationales)	<b>Daniel CALAME</b> , membre du Bureau du Pays Maire de Saint Plantaire	<b>Stéphanie NOC CHAPUT</b> , déléguée du Pays Conseillère municipale de Chassignolles
	<b>Henri PASQUET</b> , délégué du Pays Conseiller municipal de Crozon sur Vauvre	<b>Jean-Pierre NICOLET</b> , membre du Bureau du Pays 1er adjoint de Saint Aouët
<b>Opération « hameaux et quartiers remarquables »</b> : Valorisation du patrimoine bâti et paysager	<b>Christian PAQUIGNON</b> , délégué du Pays Maire de Tranzault	<b>Henri PASQUET</b> , délégué du Pays Conseiller municipal de Crozon sur Vauvre
	<b>Quentin MENEURET</b> , délégué du Pays Conseiller municipal de Lys Saint Georges	<b>Patrick NONIN</b> , délégué du Pays Maire de Nohant Vic
<b>Etudes stratégiques</b> à l'échelle du Pays : économie, tourisme, habitat, climat, mobilité, santé, ...	<b>Bruno SIMON</b> , membre du Bureau du Pays Maire de Saint Denis de Jouhet	<b>Arnaud DENORMANDIE</b> , membre du Bureau du Pays Conseiller municipal de Fougerolles
	<b>Cyril JOUVE</b> , délégué du Pays Conseiller municipal de Montlevicq	<b>Benoît RABRET</b> , membre du Bureau du Pays 1er adjoint de Vijon
<b>Véloroutes</b> : 2 itinéraires prioritaires « Indre à Vélo » et « St Jacques de Compostelle »	<b>Jean-Luc MATHEY</b> , délégué du Pays Conseiller municipal de Neuvy Saint Sépulcre	<b>Arnaud DENORMANDIE</b> , membre du Bureau du Pays Conseiller municipal de Fougerolles

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

**Le Président, Nicolas FORISSIER**



Les membres présents,